

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141117-DEL124-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL124-14

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEEA, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Isabelle BEREZIAT en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

M^{me} Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Signature du marché relatif aux prestations de nettoyage
des bâtiments communaux – lot 01 : nettoyage courant.**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Lors de sa séance du 29 septembre, par délibération n°DEL106-14 du 29 septembre 2014, le
conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux
prestations de nettoyage des bâtiments communaux.

Il convient de rectifier à la baisse le montant d'une prestation concernant un bâtiment.

Le montant global du marché passe ainsi de 80 295,31 € HT à 79 716,98 € HT pour les prestations courantes et occasionnelles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer le marché correspondant au lot 01 et à procéder à la mise au point en vue de la notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2014.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI